



## Je ne plus travailler a cause de main droite

Par **darbeau**, le **30/04/2015** à **11:09**

le 22 mai 2014 a 10h00 ma patronne ma demande de laver l escalier a de javel j ai ecoute mes je me suis bruler la main au 3 eme degre et depuis ce jour la je ne plus porte du poid j aila main qui se mais a gonflee je voudrais savoir comment faire pour portee plainte

Par **moisse**, le **30/04/2015** à **11:19**

Bonjour,

On ne porte pas plainte, aucun délit ne paraissant constitué.

Vous devez avoir une déclaration d'accident du travail et donc bénéficier de la prise en charge à ce titre de votre problème.

Vous pouvez tenter de faire valoir la faute inexcusable de cet employeur qui vous a fourni, semble-t-il, de l'eau de javel concentrée sinon de l'acide chlorhydrique.

Il faut donc, avec l'aide de votre médecin traitant, déposer une requête en ce sens auprès de la CRA de votre CPAM (caisse de Sécurité Sociale).

Par **UCES**, le **30/04/2015** à **20:07**

Bonjour,

Il faut dans un premier temps demander à votre employeur d'établir une déclaration d'AT.

Puis demander la reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur dès que votre état sera consolidé, en adressant un courrier à la CPAM (et non pas la CRA qui n'est pas compétente)

Cordialement

Par **moisse**, le **01/05/2015** à **08:21**

Bonjour,

[citation](et non pas la CRA qui n'est pas compétente[/citation]

Pas de chance, c'est bien la CRA qui est compétente.

J'ajoute que sans réponse sous 2 mois de la caisse, ou en cas de contestation, l'assuré peut alors saisir directement le TASS.